

**SAINT-CYPRIEN**  
de Napierville



Règlement no.526  
*2<sup>e</sup> Projet de règlement*

---

RÈGLEMENT PORTANT SUR UN AMENDEMENT AU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.452 TOUCHANT À DES  
PRÉCISIONS SUR LA GESTION DES CASES DE STATIONNEMENT

---



**RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

**CANADA  
PROVINCE DU QUÉBEC  
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 526**

**RÈGLEMENT PORTANT SUR UN AMENDEMENT AU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.452 TOUCHANT À  
DES PRÉCISIONS SUR LA GESTION DES CASES DE  
STATIONNEMENT**

---

01. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 13 décembre 2022;
02. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 13 décembre 2022;
03. Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 janvier 2023;
04. Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2023;
05. Considérant que le règlement est reconnu comme ayant obtenu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de l'ouverture du registre;
06. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

**Section 1 PRÉAMBULE**

- 1.** Le préambule de la résolution adoptant le règlement no.526 fait partie intégrante du présent règlement.

**Section 2 DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

- 2.** Le tableau 4 de l'article 85 du règlement no.452 est modifié par l'ajout dans le groupe d'usage « C-Commerce de consommation et de services » de la mention suivante :  
  
f) Entrepôt – 1 case pour 150 mètres carrés;

**Section 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

- 3.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

*ENTRÉE EN VIGUEUR*

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Mercier, Maire

\_\_\_\_\_  
James L. Lacroix, Directeur-général & Greffier-trésorier

Signé le \_\_\_\_\_

En vigueur le \_\_\_\_\_